



Compte-rendu de la réunion du vendredi 2 avril 2021 à 14h30 sur l'évolution de la crise sanitaire

Cette réunion présidée par la Secrétaire Générale et réalisée en audioconférence portait sur l'évolution de la crise sanitaire suite aux annonces du Président de la République mercredi soir dernier, au regard de la crainte de saturation des services d'urgence et de la dangerosité des variants. La généralisation des mesures de confinement à l'ensemble du territoire corrélé à la fermeture des crèches et des établissements scolaires auront nécessairement un impact sur la vie privée des agents du MEFR et sur l'organisation des services. De fait, la SG a énoncé les mesures qui feront l'objet dans la journée d'un message à l'ensemble des agents :

⇒ Sur les gardes d'enfants

Alors qu'en droit commun, les ASA pour garde d'enfants ne sont accordées aux agents publics seulement lorsque le télétravail n'est pas possible, une possibilité nouvelle va être introduite à titre exceptionnel du fait de la fermeture des écoles et des crèches... Ainsi, les agents parents d'au moins 1 enfant en crèche ou en école maternelle et primaire et exerçant des fonctions télétravaillables, pourront, à titre dérogatoire, bénéficier de ces ASA s'ils sont dans l'impossibilité d'en faire assurer la garde. En pratique, l'agent, titulaire comme contractuel, devra en faire la demande auprès de son chef de service qui appréciera sa situation et celle de la continuité de service, et produire une attestation sur l'honneur indiquant être le seul des deux parents à vouloir en bénéficier. A noter, comme point de vigilance, le respect de l'égalité F/H pour que ce ne soit pas une obligation pour la mère seulement.

Nos fédérations UNSA et CFE-CGC ont demandé l'extension de ce dispositif dérogatoire aux enfants scolarisés au collège et de la souplesse dans son application, car là, c'est flou, donc possible survenue d'un loup ! Il faut que cela soit clair et pour les agents et pour les managers de proximité. Selon l'administration, ce dispositif ne devrait entraîner aucune ponction de congés, mais la réponse n'était pas vraiment tranchée...

⇒ Sur les congés

Les ASA garde d'enfants n'ont pas vocation à se substituer aux congés. Le calendrier scolaire ayant été modifié en une zone unique, les agents qui avaient déposé des congés entre le 26/04 et le 07/05 pourront les avancer pour les faire coïncider avec les nouvelles dates. En revanche, les agents sont invités à ne pas modifier les congés posés entre le 12 et le 23/04. Il conviendra de prioriser les agents avec enfants en âge de garde. A la DGFIP, où le report des congés 2020 est possible jusqu'au 9 mai 2021, la question de conserver ou de modifier cette date butoir est en cours d'expertise.

⇒ Sur le télétravail et l'organisation du travail

Il n'y a pas basculement en PCA. Le télétravail restant la règle, les consignes sur le sujet vont être renouvelées.

Nous avons rappelé que si le télétravail reste le meilleur des gestes barrière, il a un coût pour les agents et qu'il serait opportun de parler un peu d'argent et d'allouer une indemnité aux télétravailleurs pour les frais occasionnés. Nous nous interrogeons également sur la possibilité d'un passage en PCA car la situation actuelle ressemble furieusement à celle de l'an passé ! Nous avons également demandé la suspension, à minima, des réformes en cours. Pour nos fédérations, il ne convient pas de rajouter de la difficulté à la situation car tout le personnel est épuisé.

Pour l'administration, aucune évolution n'est prévue en matière de PCA et de suspension des réformes. Quant à l'indemnisation des télétravailleurs, c'est un sujet dépendant de la Fonction Publique. Pour autant, rien n'empêche de conclure des accords sur le télétravail au MEFR, ce qui a d'ailleurs été réalisé en Administration Centrale. La SG rappelle que le retour en présentiel un jour par semaine est à l'initiative du télétravailleur pour éviter l'isolement.

⇒ **Sur la vaccination et le masques**

Concrètement, l'accès aux doses reste complexe et limité, ce qui explique le lancement d'un premier dispositif un peu expérimental sur le site de Bercy les 8 et 9 avril.

Nos fédérations UNSA et CFE-CGC ont souligné qu'il ne fallait pas oublier « Bercy hors les murs » et ont demandé la vaccination, en qualité de personnels prioritaires, des douaniers, vérificateurs, enquêteurs INSEE ou CCRF et de tout agent en charge de l'accueil.

La Secrétaire générale confirme que le dispositif vaccinal ne devrait pas rester seulement parisien, mais déployé à raison d'un centre de vaccination par département, dès que ce sera possible en fonction de la disponibilité des doses, impondérable indépendant du MEFR. La vaccination au MEFR, est un plus, qui n'a pas vocation à se substituer aux autres circuits, car il n'y a pas de privilège pour les médecins de prévention du MEFR, ils reçoivent seulement 10 doses par semaine, comme tous les autres médecins de ville. S'agissant des priorités professionnelles, la priorité pour les personnels appartenant aux forces de sécurité inclus les agents de surveillance douanière.

Nous avons demandé un point sur la livraison des masques prévue en mars dans les services centraux et les services déconcentrés.

La SG a indiqué qu'elle était terminée pour l'AC (**nous avons souligné « l'oubli » de certains services basés dans le bâtiment Chevaleret**) et en cours pour les autres services. Elle rappelle que la doctrine d'emploi des masques FFP2 au MEFR est limitée aux médecins de prévention et à quelques agents de la douane.

⇒ **Sur l'aide sociale et la cellule psychologique**

Nous avons réitéré notre demande du bilan sur les aides sociales et le nombre de saisine de la cellule psychologique, restée sans réponse.

Selon l'administration, on constate un flux de difficultés psychologiques mais pas de pic. Un échange aura lieu en mai lors de l'observatoire social, mais des informations plus précises seront délivrées auparavant.

⇒ **Sur la restauration collective**

L'administration indique l'absence d'évolution sur le régime des titres restaurant. La priorité est d'organiser partout où cela est possible le système des paniers repas en tenant compte des jauges.